

# Changement climatique et migration

## Défis et réponses juridiques et politiques à la migration environnementale

### RÉSUMÉ

La présente étude, commandée par le département thématique des droits des citoyens et des affaires constitutionnelles du Parlement européen à la demande de la commission LIBE, examine les réponses juridiques et politiques à la migration et aux déplacements induits par des facteurs environnementaux. Elle passe en revue les initiatives et instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux, puis formule des recommandations sur la manière de mieux remédier aux causes profondes et aux conséquences du lien entre le changement climatique et les flux migratoires en Europe et au-delà.

Aujourd'hui, le changement climatique représente un défi important pour notre société, et aura donc une incidence majeure sur différents domaines, y compris la migration et les politiques connexes. Dans ce contexte, la présente étude se concentre sur les besoins de protection survenant dans le cadre de la migration et des déplacements induits par des facteurs environnementaux et sur le rôle que les politiques en matière de migration, d'asile et de déplacements forcés peuvent jouer à cet égard.

### Les conséquences du changement climatique sur la migration, la mobilité et les déplacements

Les données actuelles indiquent que le changement climatique est susceptible d'accroître un certain nombre de risques naturels, qui à leur tour auront des effets importants sur les causes de la migration et les flux qui en résultent. Toutefois, comme il n'est pas systématiquement possible d'attribuer les événements d'ordre environnemental ponctuels (tels que les sécheresses, les inondations ou les tempêtes) aux répercussions du changement climatique, cette étude utilise le terme plus large de «changements environnementaux» pour désigner les facteurs environnementaux qui influencent la migration et les déplacements. Elle emploie en outre le **terme générique «migration et déplacements induits par des facteurs environnementaux»** pour désigner tous les mouvements qui sont liés d'une manière ou d'une autre aux changements environnementaux, tout en opérant une distinction entre les déplacements induits par des facteurs environnementaux et les types de migration plus volontaires.



D'après les informations disponibles, les **changements environnementaux ont un lien avec d'autres facteurs de migration et sont influencés par ceux-ci**. Ainsi, les changements environnementaux qui se produisent lentement influencent surtout indirectement les migrations, par exemple en compromettant les moyens de subsistance. Si les catastrophes menacent souvent directement la vie et la sécurité des personnes touchées, elles ont également des effets indirects importants.

Les événements soudains et ceux qui se développent lentement touchent de manière disproportionnée les populations les plus vulnérables. Il est important de noter que les changements environnementaux peuvent également conduire à l'immobilité, empêchant ainsi les populations touchées par ces changements d'avoir recours à la **migration comme stratégie d'adaptation**.

Bien que le rôle des facteurs environnementaux de la migration soit étayé par des preuves, **le fait que celle-ci soit motivée par plusieurs causes ne permet pas de quantifier la migration et les déplacements induits par des facteurs environnementaux à l'échelle mondiale**. En ce qui concerne les **déplacements induits par des catastrophes, le centre de surveillance des déplacements internes (IDMC) a constitué une solide base de données** qui classe les déplacements selon le type de risque naturel à leur origine et qui distingue les causes environnementales des causes non environnementales. Aucune estimation de ce type n'est actuellement disponible pour les situations transfrontalières. La méthodologie de collecte de données de l'IDMC offre cependant une bonne base pour le développement éventuel d'estimations mondiales dans ce domaine.

### **Initiatives politiques internationales portant sur la migration et les déplacements induits par des facteurs environnementaux**

La **migration et les déplacements induits par des facteurs environnementaux occupent une place de plus en plus centrale dans les débats et les initiatives politiques internationaux**, les efforts déployés pour traiter cette question dans les instances mondiales se sont accentués et se traduisent par des cadres, des lignes directrices, et des actions visant, entre autres, à renforcer les capacités. Dans le domaine de la migration et des déplacements, nombre de ces efforts sont axés sur les déplacements transfrontaliers. L'**initiative Nansen** est une initiative publique qui joue un rôle particulièrement actif tant au niveau mondial que régional pour renforcer la protection des personnes déplacées pour des raisons environnementales. Parallèlement, le **pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières** a mis en évidence les causes environnementales de la migration et les moyens d'agir contre ces causes grâce à la coopération internationale. En outre, la prévention et la réponse aux déplacements induits par des facteurs environnementaux ont fait l'objet de débats plus larges à l'échelle mondiale sur le changement climatique et les catastrophes, et constituent une question importante pour les acteurs de l'aide humanitaire et du développement.

Au-delà de ces initiatives mondiales, plusieurs **initiatives régionales**, notamment **en Afrique et en Amérique latine**, ainsi que des **efforts au niveau national**, en particulier dans **les îles du Pacifique**, **représentent des étapes importantes** dans le renforcement des cadres de protection dans le contexte de la migration et des déplacements induits par des facteurs environnementaux.

## Lutter contre les déplacements induits par des facteurs environnementaux en Europe

L'Union européenne (UE) et ses États membres jouent un rôle actif dans la promotion de la protection de l'environnement dans les enceintes mondiales, en abordant les changements environnementaux et les migrations dans les politiques de protection civile, d'aide humanitaire et de développement. **Cependant, pour ce qui est des politiques de protection internationale, aucune initiative concrète n'a vu le jour.** Selon l'interprétation dominante de la convention de Genève relative au statut des réfugiés, les déplacements induits par des facteurs environnementaux ne permettent pas à eux seuls de remplir les critères permettant d'obtenir une protection en tant que réfugié. Au sein de l'Union, **il existe des formes de protection complémentaires, découlant de la directive relative aux conditions que doivent remplir les demandeurs d'asile et de la directive relative à la protection temporaire, ainsi que du principe de non-refoulement prévu dans la directive retour, qui peuvent offrir d'autres options de protection.**

**Au niveau national, seules la Suède et la Finlande prévoient explicitement** dans leur législation nationale **la protection des personnes touchées par les changements environnementaux et les catastrophes naturelles.** Toutefois, ces dispositions ont été **suspendues à la suite des événements qui ont eu lieu en 2015 et 2016.**

En attendant, les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour de justice de l'Union européenne sur les migrants malades sont des exemples de la manière dont ces juridictions peuvent évaluer les demandes liées à des causes environnementales. Des raisons socio-économiques, dans le contexte plus large des articles 2 et 3 de la Convention européenne des droits de l'homme, pourraient fournir une base pour la protection de ces personnes, bien que le seuil soit fixé à un niveau très élevé. Toutefois, dans une décision notable récente, le Comité des droits de l'homme des Nations unies a déclaré que l'inaction face au réchauffement climatique peut entraîner des violations des droits de l'homme, créant ainsi une obligation de non-refoulement.

## Conclusions et recommandations

Les **solutions à la migration et aux déplacements induits par des facteurs environnementaux doivent prendre en compte la variété de ces facteurs**, ainsi que leur portée, leur intensité et leur durée, chacun d'eux pouvant impliquer différents besoins et nécessiter l'application de cadres distincts pour y répondre. Il est dès lors nécessaire d'adopter **une approche multisectorielle qui traite à la fois les causes profondes et les conséquences** du lien entre les changements environnementaux, d'une part, et la migration et les déplacements, d'autre part. Les besoins de protection des personnes touchées par des événements soudains ou à évolution lente sont indépendants du fait que ces événements puissent être attribués avec certitude au changement climatique ou non. Toutefois, il existe des preuves manifestes que les dangers environnementaux augmentent en raison du changement climatique. **La lutte contre le changement climatique à l'aide des politiques en matière de climat, de développement et de commerce, ainsi que dans d'autres domaines, est donc un aspect essentiel de la prévention.**

L'étude recommande au **Parlement européen**:

- **d'améliorer la clarté conceptuelle en définissant sa position** sur le changement climatique et les changements environnementaux à un niveau plus large, et sur leurs conséquences en termes

de migration et de déplacements. Cela implique un accroissement de **la collecte et de l'analyse de données fiables** pour former la base de recherche, des **consultations avec les États membres** concernant la prise en compte des facteurs environnementaux dans les politiques nationales et supranationales en matière de migration et d'asile, et **l'adoption d'une position commune de l'Union** sur le lien entre le changement climatique et la migration;

- **d'élaborer une politique cohérente pour traiter la migration dans le contexte du changement climatique et des catastrophes naturelles ainsi que la mobilité dans la dimension extérieure.** Il s'agit d'**intégrer les considérations environnementales dans les différentes politiques, stratégies et programmes**, d'entreprendre des **actions de solidarité** concrètes dans le cadre des pactes mondiaux, d'inciter les acteurs régionaux et nationaux européens à travailler ensemble pour résoudre ce problème, et d'**exploiter la participation à des initiatives internationales** pour promouvoir le développement d'instruments et de politiques dans les régions du monde les plus touchées par ces événements d'ordre environnemental, notamment par une assistance technique et financière. Dans le cadre de ces efforts, **des mesures en réponse aux crises devraient être élaborées et élargies, et des approches visionnaires** devraient être mises au point, y compris la promotion de la migration en tant qu'adaptation au changement climatique;
- **de faire pression en faveur de politiques européennes d'asile et de migration tournées vers l'avenir au niveau interne** qui tiennent compte du changement climatique et des catastrophes naturelles sur le même plan que d'autres défis émergents, en reconnaissant qu'il existe différentes voies pour répondre aux besoins des personnes touchées par la migration et les déplacements induits par des facteurs environnementaux. L'une de ces voies consiste à concevoir une stratégie visant à apporter des solutions aux demandes de protection soumises en Europe qui sont liées aux changements environnementaux;
- **de renforcer les différentes formes d'assistance aux pays particulièrement touchés par les changements environnementaux** et, plus généralement, d'intensifier les politiques de l'Union en matière de changement climatique.

**Clause de non-responsabilité et droits d'auteur.** Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen. Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et information préalable avec envoi d'une copie au Parlement européen. © Union européenne, 2020

Auteurs externes: Albert KRALER, Danube University Krems ; Caitlin KATSIAFICAS, International Centre for Migration Policy Development ; Martin WAGNER, International Centre for Migration Policy Development

Administratrice de recherche responsable: Marion SCHMID-DRÜNER      Assistante éditoriale: Monika Laura LAZARUK

Contact: [poldep-citizens@europarl.europa.eu](mailto:poldep-citizens@europarl.europa.eu)

Ce document est disponible en ligne à l'adresse suivante: <http://www.europarl.europa.eu/committees/fr/supporting-analyses/sa-highlights>

PE 655.591

IP/C/IIBE/2020-47

Impression      ISBN 978-92-846-7073-4 | doi:10.2861/705264 | QA-03-20-598-FR-C  
PDF      ISBN 978-92-846-7074-1 | doi:10.2861/89736 | QA-03-20-598-FR-N